



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

Sainte-Rose-du-Nord, le 2 février 2024

EMBARQUEMENT DES CABANES

Les dernières vérifications effectuées permettent à la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord de confirmer que la glace a atteint les 12 pouces d'épaisseur requis pour permettre l'embarquement des cabanes dans les secteurs de l'Anse de la Descente-des-femmes, de l'Anse-à-Théophile, de l'Anse-à-Popeye et de l'Anse-à-Cléophe.

Une descente sera construite près du quai municipal aujourd'hui afin de permettre l'embarquement des cabanes dès demain (samedi, le 3 février 2024).

Nous profitons de l'occasion pour rappeler certaines consignes :

- Nous invitons tous les pêcheurs à faire preuve de prudence et de civisme;
- Le stationnement dans les rues de Sainte-Rose-du-Nord est interdit. Il est obligatoire d'utiliser l'un des trois stationnements payants. Utilisez l'application Sécunik pour payer votre droit de stationner ;
- Surveillez les marées. L'embarquement des cabanes est nettement plus difficile en période de marées basses et marées hautes;
- Utilisez le plus possible les sentiers de motoneige déjà existants.
- Gardez une bonne distance entre votre installation et le chenal.

Merci de votre collaboration.